



La France, l'Allemagne et le Danemark: Les zones 30

Une zone trente est une zone où la vitesse maximale est réglementée à trente Km/h afin d'augmenter la sécurité et la qualité de vie dans un secteur particulier. On les retrouve surtout dans les quartiers résidentiels et près des écoles.



Zone 30 dans un quartier résidentiel (Kingersheim) : rétrécissement de la chaussée et avancées de trottoir. Notons aussi le marquage au sol afin d'attirer l'attention de l'automobiliste.



Rétrécissement de la chaussée à l'intérieur grâce à une bande plantée. La signalisation et l'éclairage ajoutent à la spécificité de la rue (Bruay-sur-Escout).



Écluse en sortie de zone 30 (Odense, Danemark) : La végétation au centre de cette rue rétrécit la chaussée et vise à n'autoriser qu'un passage alterné de voitures. Les deux-roues peuvent circuler sur la chaussée d'une part et d'autre de cet aménagement



Avancées de trottoirs permettant un stationnement. Les avancées sont séparées du trottoir afin de permettre facilement l'écoulement des eaux de pluies (Le Plessis Robinson).

Les écluses avec "by-pass" vélo

Dans le programme d'apaisement de la vitesse, un des aménagements peu coûteux et efficace est l'écluse (rétrécissement de la chaussée pour freiner la voiture). Avant, cette rue était une voie express, et des vitesses de 80km/h devant l'école n'étaient pas rares!!



Les principes du *shared space* (espace partagé pour tous)

- 1- La rue parle, pas la signalisation.
- 2- L'aménagement est fait en fonction de l'être humain et non de l'automobile.
- 3- La rue doit provoquer le contact visuel des usagers
- 4- Réduire le différentiel de vitesse entre els usagers
- 5- Tous les usagers ont les mêmes droits
- 6- Les déplacements sont un moyen, pas un but



Cette photo démontre bien l'importance de l'impact visuel créé par un changement de texture sur la chaussée.



Un aménagement agencé entre la végétation, l'espace de repos (bancs et poubelles), la texture de la chaussée, et l'espace pour les véhicules.